

EMPLACEMENTS **PRIVILEGIES** ● CONCEPTION **EXIGEANTE** ● PRESTATIONS DE **QUALITE**

m&a
promotion

NOTICE DESCRIPTIVE – SOMMAIRE

« Logements d'habitation » - MARS 2022-IND C



Silver
garden
Feyzin

96 LOGEMENTS

SCCV SILVER GARDEN – FEYZIN

63 Avenue du Pont Juvénal

34000 MONTPELLIER

Notice descriptive prévue par l'article 18 du décret n°67-1166 du 22 décembre 1967 et publiée en annexe de l'arrêté du 10 mai 1968 (J.O. du 29 juin 1968)

SOMMAIRE

1.	ENGAGEMENT QUALITÉ ET ENERGIE RENOUVELABLE	3
2.	GENERALITES	3
2.1.	PRESENTATION	3
2.2.	OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE	3
2.3.	NOTE GENERALE	4
3.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'IMMEUBLE	5
3.1.	INFRASTRUCTURES	5
3.2.	MURS ET OSSATURE	5
3.3.	PLANCHERS	5
3.4.	ISOLATION	5
3.5.	REVETEMENTS DE FACADES	5
3.6.	VENTILATION MECANIQUE CONTRÔLÉE	5
3.7.	CHUTES ET CANALISATIONS	6
3.8.	TOITURES	6
4.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	6
4.1.	HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	6
4.2.	CIRCULATIONS DU RDC ET DES ETAGES	6
4.3.	ESCALIERS - CAGES D'ESCALIERS – SAS ASCENSEUR	6
4.4.	LOCAUX COMMUNS	7
5.	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	7
5.1.	ASCENSEURS	7
5.2.	TELECOMMUNICATIONS	7
5.3.	ALIMENTATION ELECTRIQUE	7
6.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET EQUIPEMENTS	8
6.1.	PORTAIL D'ENTREE ET PORTILLONS D'ACCES AU PARKING DE LA RESIDENCE	8
6.2.	ESPACE OM EXTERIEUR	8
6.3.	CIRCULATION DES PARKINGS – PARKINGS AERIENS	8
6.4.	ESPACES VERTS	8
6.5.	ECLAIRAGES EXTERIEURS	8
6.6.	CLOTURES	8
7.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	9
7.1.	SOLS ET PLINTHES	9

7.2. PEINTURES	9
7.3. EQUIPEMENTS INTERIEURS	9
7.4. EQUIPEMENTS INTERIEURS	10
7.5. MENUISERIES INTERIEURES	11
7.6. MENUISERIES EXTERIEURES	11
7.7. FERMETURES ET OCCULTATIONS	11
7.8. GARDES-CORPS – SEPARATIFS	11
7.9. JARDINIERES – JARDINS PRIVATIFS	12
8. ANNEXE 5 - FICHE DESCRIPTIVE ESPACE CLUB HOUSE	13
<hr/>	
8.1. CLUB HOUSE	13
8.2. BUREAU REGISSEUR	14
8.3. CUISINE	14
8.4. VESTIAIRES / SANITAIRES COMMUNS	14
8.5. LINGERIE	14

1. ENGAGEMENT QUALITÉ ET ÉNERGIE RENOUVELABLE

M&A Promotion s'inscrit dans une démarche environnementale engagée :

- Conforme à la réglementation thermique 2012 (**Basse Consommation**).
- **Isolation renforcée.**
- Ballons d'eau chaude individuels **thermodynamiques** sur PAC extérieur ou avec moteur monobloc intégré, échange calorifique sur air extérieur en toiture.
- Une nouvelle manière **économique et respectueuse de la planète** d'écrire la climatisation réversible. Votre logement sera équipé d'un chauffe-eau électrique individuel triple service qui permettra en un seul élément d'assurer de manière **performante et pérenne** la production d'eau chaude sanitaire pour votre logement, ainsi que **le chauffage et le rafraîchissement** dans le séjour par air soufflé.
- Chauffage des chambres par radiateurs type radiant, sèche serviette pour la salle d'eau.

2. GÉNÉRALITÉS

2.1. PRÉSENTATION

Le présent projet comprend la réalisation d'une résidence de 96 logements, située à FEYZIN, route du Docteur Jean Long.

La résidence se situe à proximité du Fort de FEYZIN, dans un quartier particulièrement arboré, tout en restant proche des commerces et du centre-ville. Adaptée pour les seniors, la résidence prévoit tous les équipements nécessaires à leur bien-être :

- Ascenseur desservant tous les étages
- 100 % des logements sont conformes à la réglementation PMR
- L'ensemble des espaces de manœuvre dans les circulations communes et les logements sont facilités
- Accès à la terrasse avec un seuil de 2 cm maximum
- Bac à douche avec ressaut inférieur à 2 cm
- WC et salle de bain adaptés avec barre de relevage et siège de douche rabattable
- Electrification de tous les volets roulants
- Centralisation de l'éclairage
- Microviseur sur porte d'entrée
- Services dédiés aux seniors suivant prestations « SILVER GARDEN »
- Proposition en option payante du pack domotique

2.2. OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles sera réalisée la résidence SILVER GARDEN FEYZIN.



2.3. NOTE GÉNÉRALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice. La construction se conforme :

- Aux lois et réglementation en vigueur,
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment ([-à l'exception des techniques non courantes validées par l'assureur Dommage Ouvrages](#))
- Aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Réglementation Thermique (RT 2012).

La conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé, titulaire d'une mission solidité des ouvrages et équipement dissociable et indissociable, d'isolation thermique et, d'isolation acoustique des bâtiments à usage d'habitation.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau...), le Maître d'ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente. L'implantation des équipements ou appareils y est mentionnée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations ne sont pas obligatoirement indiquées.

Les teintes, coloris et finitions des parties communes (intérieures et extérieures) des façades, des revêtements des différents bâtiments seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Les revêtements de sols, carrelages ou faïences murales à l'intérieur des logements, sont choisis par l'acquéreur dans le cadre des prestations définies ci-après. Cependant, ces choix ne peuvent s'exercer que jusqu'à un certain stade d'avancement du chantier.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'IMMEUBLE



3.1. INFRASTRUCTURES

- Terrassements : Terrassements généraux.
- Fondations : béton armé, réalisées en fonction de la nature du sol et selon étude ingénieur béton et études géotechniques.



3.2. MURS ET OSSATURE

- Murs des façades : Murs en briques et/ou aggloméré de ciment. Doublage des murs extérieurs par complexe thermique et acoustique, conforme RT2012 en vigueur.
- Murs séparatifs entre logements et murs de refend : Béton banché pour certains murs ou agglomérés de béton ou mur composite plâtre de hautes qualités acoustiques type SAD ou équivalent. Un soin acoustique particulier sera apporté aux murs de séparation entre appartements voisins.
- Murs séparatifs à l'intérieur du logement : Cloisons sèches de type Placopan ou similaire.



3.3. PLANCHERS

- Planchers : béton armé ou poutrelle hourdis selon étude ingénieur béton et étude acoustique.
- Dallage : Béton armé, selon étude ingénieur béton.



3.4. ISOLATION

- Isolation thermique renforcée conforme à la réglementation RT2012.
- Isolation par complexe isolant sous ou sur étanchéité pour les toitures terrasses.
- Isolation sous combles sous toitures par complexe isolant conforme réglementation RT2012 posé sur dalle béton ou faux plafond en plaques de plâtres sur logement.



3.5. REVETEMENTS DE FACADES

- Plusieurs teintes d'enduit de finition grattée suivant leur position en façade. Les nuances principales sont les teintes blanc cassé et taupe.



3.6. VENTILATION MECANIQUE CONTRÔLÉE

- Ventilation mécanique contrôlée à basse consommation avec débit d'air régulé suivant prescriptions du bureau d'études thermique, conforme à la réglementation RT2012.

3.7. CHUTES ET CANALISATIONS

- Descentes pluviales en aluminium ou zinc ou pvc si enclouonnées.

3.8. TOITURES

- Toiture terrasse inaccessible : Toiture végétalisée ou gravillons ou toiture en pente bac acier sur charpente bois.
- Toiture terrasse accessible : Dalles sur plots sur étanchéité

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

- Conception et réalisation du hall définie par l'architecte de l'opération. Le hall sera fermé par une porte vitrée et sécurisé par ouverture Vigik et vidéophone pour accès visiteurs.

4.2. CIRCULATIONS DU RDC ET DES ETAGES

- Sols : Carrelage, calepinage suivant choix architecte.
- Murs : Revêtement mural décoratif ou enduit teinté dans la masse, au choix de l'architecte.
- Plafonds : Peinture lisse ou faux-plafond selon choix de l'architecte.
- Luminaires : équipement d'éclairage électrique y compris lustrerie avec détecteurs de présence.

4.3. ESCALIERS - CAGES D'ESCALIERS – SAS ASCENSEUR SOUS SOL

NIVEAUX LOGEMENTS :

- Sols : Carrelage.
- Murs : Revêtement mural décoratif ou enduit teinté dans la masse, au choix de l'architecte.
- Plafonds : Peinture lisse ou faux-plafond selon choix de l'architecte.
- Luminaires : Equipement d'éclairage électrique y compris lustrerie avec détecteurs de présence.

EXTERIEUR OU NIVEAU SOUS-SOL :

- Sol : Béton brut ou isolation projetée.
- Mur : Béton brut ou isolation projetée.
- Plafonds : Béton brut ou isolation projetée.

SAS ASCENSEUR SOUS-SOL

- Sol : Peinture sur béton.
- Mur : Peinture sur mur brut, intérieur et extérieur.
- Plafonds : Béton brut ou isolation projetée.

4.4. LOCAUX COMMUNS

- Locaux vélos communs : Plusieurs locaux, sol et mur en béton, équipés de rangements à vélo, une prise électrique, et un point lumineux.
- Local vélos électriques commun : Le local vélo N°1 sera dédié aux vélos électriques avec une installation de 10 prises électriques pour les recharger, ainsi qu'un point lumineux.
- Local OM : Le local est situé au rez-de-chaussée de la résidence. Carrelage au sol et remonté sur minimum 160 cm de hauteur – peinture sur le reste du mur – un point d'eau et siphon de sol, ouverture par Vigik.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEURS

Les deux ascenseurs desservent tous les étages d'accès aux logements ainsi que le sous-sol. Décoration des cabines suivant choix de l'Architecte.

5.2. TELECOMMUNICATIONS

- Antenne TV : Antennes collectives compatibles TNT.
- Vidéophonie : L'accès principal de la résidence sera équipé d'un vidéophone avec platine porte étiquettes ou à défilement de noms.
- Boîtes aux lettres : Ensemble de boîtes à lettres conforme à la réglementation de La Poste. Emplacement suivant directives de La Poste.

5.3. ALIMENTATION ELECTRIQUE

- Installation conforme aux réglementations, normes en vigueur (NF 15 100) et demandes des concessionnaires.
- L'installation électrique sera contrôlée par l'organisme CONSUEL.
- Possibilité de borne de recharge individuelle pour voiture électrique (option payante)

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET EQUIPEMENTS



6.1. PORTAIL D'ENTREE ET PORTILLONS D'ACCES AU PARKING DE LA RESIDENCE

- Ouverture du portail : Ouverture extérieure avec télécommande, intérieure par détecteur
- Ouverture des portillons : Ouverture avec Vigik ou bouton poussoir.
- Visiophonie : Le portail et le hall d'entrée de la résidence seront équipés d'un vidéophone avec platine porte étiquettes ou à défilement de noms.



6.2. ESPACE OM EXTERIEUR

- Local maçonné : sol béton, mur enduit, plafond en béton brut
- Un point d'eau, une prise 16A et un point lumineux



6.3. CIRCULATION DES PARKINGS – PARKINGS AERIENS

- Circulation : En enrobé ou béton désactivé avec partie paysagée.
- Emplacements de stationnement : En graviers ou enherbé sur structure alvéolaires, place PMR en enrobé
- Délimitation parkings : Peinture et numérotation sur dalles alvéolaires remplies de gravillons, ou béton ou enrobé ou pavés,



6.4. ESPACES VERTS

- Arbres de hautes tiges, haies arbustives et buissons variés selon plan du paysagiste,
- Jardins potagers communs, marre, et vergers.
- Arrosage goutte à goutte automatique sur forage sauf si débit insuffisant jusqu'à 50m de profondeur suivant études géotechniques ou sourciers.



6.5. ECLAIRAGES EXTERIEURS

- Éclairage de la résidence par minuterie ou détecteur.



6.6. CLOTURES

- Clôture type ganivelles sur poteaux acier galvanisés et fils tendeurs de l'ensemble de la résidence.
- Portillon sur VIGIK doublé de ganivelle.

7. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS



7.1. SOLS ET PLINTHES

- Sols du logement : Carrelage grand format minimum 43 x 43 cm à choisir dans la gamme proposée, plinthes en harmonie. Tous les revêtements de sols intérieurs durs seront scellés ou collés sur mortier de pose et sur isolant phonique ou thermique selon le niveau.
- Sols des terrasses, balcons et loggias : Dalle ou carrelage sur plot.



7.2. PEINTURES

- Murs des pièces sèches : enduit type gouttelette écrasée ou peinture lisse velours blanche au choix de l'acquéreur.
- Murs des pièces humides : enduit type gouttelette écrasée ou peinture lisse velours blanche au choix de l'acquéreur.
- Plafond : gouttelette fine, peinture lisse en option payante.
- Huisseries : Peinture.

Les peintures sont certifiées NF environnement 2010.



7.3. EQUIPEMENTS INTERIEURS

Cuisines (deux ambiances aux choix) :

- Meubles sous évier, plan de travail hydrofuge de couleur.
- Évier inox ou acrylique 1 bac avec égouttoir, robinet mitigeur double butée.
- Meubles hauts, bas et étagères à une hauteur abaissée (partie basse du meuble à 150 cm du sol).
- Emplacement pour four et/ou micro-ondes selon plan de vente.
- Emplacement pour lave-vaisselle et/ou lave-linge suivant plans de vente.
- Faïence ou crédence en matériaux au choix de l'architecte au-dessus du plan de travail de la cuisine. Finition de la faïence par baguette aluminium ou équivalent.

Équipements électroménagers :

- T2 et T3 : Plaques de cuisson vitrocéramiques encastrées 3 feux – Hotte aspirante intégrée – réfrigérateur, four fournis, micro-onde non-fournis.

Équipements sanitaires et plomberie :

- Distribution d'eau froide et d'eau chaude avec comptage individuel.
- Production et distribution d'eau chaude sanitaire par cumulus thermodynamique individuel.
- Robinet de puisage suivant plans.
- Mise en place de manchette pour individualisation des comptages (à l'intérieur ou à l'extérieur des logements)



7.4. EQUIPEMENTS INTERIEURS

Equipements électriques et chauffage :

- L'installation comprend un panneau disjoncteur.
- Equipements nombreux, conformes à la NFC 15-100.
- Détecteur de fumée dans chaque logement.
- Centralisation de l'éclairage de tout le logement à l'entrée.
- Prise TV dans pièce à vivre et chambre principale.
- Une prise de courant et un point lumineux sur chaque terrasse.
- Chauffage par panneaux rayonnants dans les chambres.
- Une nouvelle manière **économe et respectueuse de la planète** d'écrire la climatisation réversible. Votre logement sera équipé d'un chauffe-eau électrique individuel triple service qui permettra en un seul élément d'assurer de manière **performante et pérenne** la production d'eau chaude sanitaire pour votre logement, ainsi que **le chauffage et le rafraîchissement** dans le séjour par air soufflé.
- Radiateur sèche serviette électrique dans les salles d'eau.

Equipements salle de bain / WC :

- Faïence :
 - Faïences au mur toute hauteur dans l'emprise des bacs à douche et du meuble vasque suivant plan.
 - Finitions verticales par baguette aluminium.
- Douche :
 - Bac à douche en porcelaine extra plat ou ras du sol (moins de 2 cm de ressaut à l'entrée de la douche), de couleur blanche.
 - Barre support rideau de douche chromée.
 - Option payante : Paroi de douche avec fixe et ouvrant à la française de 90 cm (NOTA : la mise en place de cette paroi limitera l'accès à la douche à un passage de 80 cm).
 - Robinet mitigeur double butée avec douchette sur flexible et barre de douche, norme NF.
 - Siège de douche rabattable.
 - Barre de maintien dans la douche.
- Meuble vasque :
 - Meuble de salle de bain avec vasque en porcelaine, 2 ambiances au choix
 - Robinetterie avec mitigeur double butée.
 - Ensemble surmonté d'un miroir et équipé d'un point lumineux.
- WC :
 - Ensemble WC réhaussé conformément à la réglementation PMR, réservoir en porcelaine blanche avec abattant double, rigide blanc. Chasse d'eau double 3 litres/ 6 litres (économiseur d'eau).
 - Barre de relevage

Packs domotiques :

- En option payante : l'appartement est pré-équipé pour recevoir une box Tahoma de chez Somfy permettant de commander in-situ ou ex-situ les appareils intelligents, à savoir :
 - Le thermostat (gestion du chauffage).

- Les volets roulants.
- La centralisation de l'éclairage.
- L'Alarme.
- Le détecteur de fumée.
- Le contrôle d'accès au logement.

Equipements de télécommunication :

- TV : Antenne collective compatible TNT – Prise TV dans la pièce à vivre et dans la chambre principale.
- Téléphone : Prise téléphone (RJ45) dans les pièces à vivre.
- Internet : Précâblage fibre jusqu'à la gaine technique du logement.

Commande d'ouverture :

- Vidéophone couleur avec bouton commande d'ouverture de la porte du hall d'entrée et du portail du parking extérieur.



7.5. MENUISERIES INTERIEURES

- Seuil porte palière : Seuil aluminium
- Porte palière : Blocs portes métalliques sur cadre métal, à âme pleine, microviseur, poignée chromée satinée, serrure 3 points à canon de sûreté, conforme aux normes acoustiques. Quincaillerie NF.
- Portes intérieures : Portes isoplanes laquées d'usine et rainurées avec décor contemporain, huisseries métalliques ou bois peintes.
- Portes de placard : Portes de couleur, coulissantes ou ouvrant à la française, couleur à choisir dans la gamme proposée, surface traitée d'usine, montant du plancher au plafond, aménagé d'une penderie ou étagères en mélaminé de couleur chêne clair, fileur de rattrapage.



7.6. MENUISERIES EXTERIEURES

- Fenêtres et portes fenêtres en PVC blanche ou plaxé gris foncé avec double vitrage isolant haute performance : épaisseur suivant étude thermique et acoustique. Largeur et ouverture selon plans.



7.7. FERMETURES ET OCCULTATIONS

- Volets roulants électriques suivant plans.
- Centralisation par système radio en option payante.



7.8. GARDES-CORPS – SEPARATIFS

- Garde-corps : Verre sablé blanc ou taupe opalescent ou mur, fixé sur les nez de dalle.
- Séparatifs entre terrasses : Mur ou serrurerie en aluminium ou acier thermolaqué hauteur de 220 cm minimum, suivant projet de l'architecte.



7.9. JARDINIÈRES – JARDINS PRIVATIFS

- Jardinières : Jardinières prêtes à planter suivants plans.
- Jardins privés : Engazonnés et encadrés par des clôtures type ganivelle de 1m20 (sauf façade rue du Docteur Jean Long hauteur 1,50 m) de haut agrémentées de haies vives suivant plans.

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Fiche descriptive ambiance ICE avec visuel
- ANNEXE 2 : Fiche descriptive ambiance LOFT avec visuel
- ANNEXE 3 : Fiche descriptive ambiance URBAN avec visuel
- ANNEXE 4 : Fiche de prestations complémentaires M&A Promotion 2020
- ANNEXE 5 : Fiche descriptive espace club house

Le contrôle de conformité au règlement de la construction est assuré par le bureau de contrôle QUALICONSULT à qui nous avons confié une mission portant notamment sur la solidité des ouvrages, les conformités thermique et phonique, la sécurité des personnes. Les matériaux ou matériels énoncés dans le présent descriptif, pourront être remplacés par des matériaux ou matériels de qualité équivalente. Les surfaces et côtes figurant sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction. Les retombées des poutres, soffites, faux-plafonds et les gaines n'y sont pas systématiquement figurées. L'architecte se réserve le droit de faire, pour des raisons techniques et réglementaires, toute modification qu'il jugera utile sur le présent document

8. ANNEXE 5 - FICHE DESCRIPTIVE ESPACE CLUB HOUSE

ANNEXE 5 : Le descriptif du club house, du bureau du régisseur, de la cuisine, des sanitaires, et de la lingerie, décrit ci-après est donné à titre d'information et n'a pas de valeur contractuelle puisqu'il s'agit de parties privatives.

Les annexes caractérisent le caractère sénior de la résidence et permettent la délivrance des services de l'offre SILVER GARDEN.

Services inclus et à la carte

													
Accueil	Régisseur	Sécurité	Activité	WIFI	Restauration	Aide à domicile	Laverie	Pressing	Ménage	Conciergerie	Courses	Co-learning	Espaces partagés
✓	✓	✓	A la carte	✓	A la carte	A la carte	A la carte	A la carte	✓	✓	A la carte	-	✓



8.1. CLUB HOUSE

- Sols : Carrelage scellé en grès émaillé (minimum 60x60), plinthes assorties
- Murs : Revêtement mural en peinture lisse ou vinylique lessivable avec absorption acoustique ou revêtement mural décoratif.
- Fenêtres et portes fenêtres : Fenêtres, portes fenêtres et coulissant en aluminium avec double vitrage isolant.
- Plafonds : Faux plafond suspendu en plaques de plâtre, peinture acrylique ou plafonds constitués de dalles de fibre minérale sur ossature, selon étude acoustique.
- Équipement électrique : Lustrerie encastrée en faux plafond ou en saillie, suivant projet de décoration architecte. Commande par bouton poussoir.
- Électricité : Prises 16 A + T 1 prise TV et AM/FM et 1 prise téléphone
- Chauffage et ventilation :
 - Eau chaude par ballon.
 - Climatisation réversible.
 - Thermostat d'ambiance général dans le club-house.
- Terrasse du club House : Dalles bois ou pierre ou béton ou carrelage ou dalle sur plot selon projet de l'architecte.
- Cuisine ouverte du club house :
 - 1 plaques 3 feux
 - 1 frigos
 - 1 éviers
 - 1 micro-ondes
 - 1 hottes aspirantes
- Divers : L'aménagement intérieur du club house est à la charge du gestionnaire.



8.2. BUREAU REGISSEUR

- Sols : Carrelage scellé en grès émaillé (minimum 43 x43), plinthes assorties
- Murs : Revêtement mural en peinture lisse ou vinylique lessivable avec absorption acoustique ou revêtement mural.
- Fenêtres : Fenêtres en ALU laqué avec double vitrage isolant.
- Plafonds : Peinture lisse ou faux-plafond selon choix de l'architecte.
- Electricité :
 - Prises 16 A + T 1 prise téléphone
 - 1 vidéophone avec bouton portail et hall d'entrée.
- Chauffage et ventilation : Radiateurs radiant



8.3. CUISINE

Cet espace sera réalisé et aménagé en fonction des attentes des prestataires présumés organisant les repas à la carte. A ce jour, il est prévu :

- Sols : Carrelage scellé en grès émaillé, plinthes assorties
- Murs : Revêtement mural en peinture lisse ou carrelage ou faïence ou revêtement mural décoratif.
- Plafonds : Peinture lisse ou faux-plafond selon choix de l'architecte.
- Electricité : Prises 16 A + T et prises 20 et 32 A suivant besoin.



8.4. VESTIAIRES / SANITAIRES COMMUNS

- Vestiaires/sanitaires homme/femme séparés
- Placards de rangement
- Lave-mains : Meuble bas recouvert d'un plan composite ou porcelaine avec vasque(s) intégrée(s) suivant plans ou plans en pierre sur équerre. Robinet mitigeur double butée. Ensemble surmonté d'un miroir et équipé d'un point lumineux.
- WC : WC réhaussé avec abattant double, barre de relevage, chasse d'eau à 2 débits 3/6 litres, barre de relevage, distributeur de papier hygiénique.
- Douche : une douche dans le vestiaire pour femmes.



8.5. LINGERIE

- Sols : Carrelage scellé en grès émaillé (minimum 43 x 43), plinthes assorties
- Murs : Revêtement mural en peinture lisse ou vinylique lessivable avec absorption acoustique.
- Plafonds : Peinture lisse ou faux-plafond selon choix de l'architecte.
- Electricité :
 - 1 Prise 16 A + T
 - Eclairage